

1
Séance du lundi 23 mars 1914.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 10 heures du matin.

Sont présents : M. M. Aimonod, Annic, Alexandre Bérard, Cachet, Cougba, Deville, Doumer, Ribot.

M. Alexandre Bérard présente un rapport verbal sur le budget du ministère de la Justice. Il passe successivement en revue les divers chapitres de ce budget et la commission prend sur chacun d'eux les résolutions suivantes :

Les chap. 1 à 6 sont adoptés avec les crédits votés par la Chambre des Députés.

Le chap. 7 (anciens locaux de la Cour des Comptes) est réservé.

Les chap. 8 à 31 sont ensuite adoptés sans observation avec les chiffres votés par la Chambre.

M. Deville, rapporteur du budget de l'Agriculture, fait connaître à la commission qu'aucune observation n'a été présentée par la Chambre, sur les trois chapitres de ce budget que cette assemblée avait réservés et qu'elle a votés avec les crédits proposés par la commission du budget.

En ce qui concerne le crédit de 25,000 fr.

2
affecté aux frais d'analyse, M. le rapporteur déclare qu'il s'est rendu compte qu'il y avait une recette correspondante.

Je propose, en conséquence, à la commission d'adopter les trois chapitres en question (adopté)

Tous les crédits des chapitres du budget de l'Agriculture se trouvent ainsi arrêtés.

M. Milliet - Je crois pourriez ensuite l'examen du budget du ministère de la guerre et la commission, sur ses propositions, prend sur les chapitres ci-après les résolutions suivantes :

Le chap. 138 (Chemins de fer) est adopté au chiffre de 950,000 fr. voté par la Chambre.

Je en en dernière des chapitres 191 à 195 Les chap. 145 à 156 sont également adoptés avec les chiffres de la Chambre.

En ce qui concerne les crédits de marine, M. le rapporteur déclare qu'en principe il est hostile à la création d'un compte spécial.

Je présente ensuite un rapport sur le budget des poudres et salpêtres dont tous les chapitres sont adoptés avec les crédits votés par la Chambre.

La séance est levée à 11 heures 1/2.

Séance du lundi 23 mars 1904.

(2^{me} séance.)

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : M. M. Arinond, aîné, Bérard, Chastenet, Chautemps, Couyba, Deville, Ferdinand Dreyfus, Mollet-Lacroix, De Selves, Dupont.

M. Ferdinand Dreyfus, rapporteur du Budget du Travail et de la Prévoyance sociale, donne lecture du passage de son rapport sur le chapitre 45 de ce budget (allocations viagères des assurés obligatoires et facultatifs) que la Chambre des Députés avait réservé.

M. le ministre du commerce, des postes et des télégraphes est introduit et prend place au bureau.

M. le ministre demande tout d'abord à la commission de vouloir bien maintenir le crédit de 600,000 fr. voté par la Chambre en vue des travaux de réparation à exécuter à l'Ecole nationale de Cluses.

M. le Président lui répond que la

commission tiendra compte de ses observations et que, pour le moment, elle réserve la solution à donner à cette affaire.

M. Despont, rapporteur des budgets des postes et télégraphes, demande à M. le ministre de vouloir bien lui faire connaître la formule sur laquelle le Gouvernement a pu se mettre d'accord avec la commission du budget au sujet des 14 chapitres réservés concernant l'amélioration de traitement du personnel.

M. le ministre répond que 13 de ces chapitres ont été votés par la Chambre des députés; un seul est encore réservé. En ce qui concerne la formule dont vient de parler M. le rapporteur, il n'y a pas eu, à proprement parler, de formule arrêtée entre le Gouvernement et la commission du budget. On s'est simplement mis d'accord sur les modifications de chiffres à apporter aux chapitres en question.

M. le rapporteur demande à la commission de réserver les chap. 1 et 2 concernant la réorganisation du service administratif.

Cette proposition est adoptée. Les chapitres 1 et 2 sont réservés.

Sur le sujet du chap. 6, M. le rapporteur revient sur la question de l'amélioration des traitements du personnel qui devrait être réalisée

en cinq annuités, ce qui comportait une somme de 30 millions à répartir en cinq exercices. La Chambre des Députés, sur la proposition de M. Aubriot, a décidé, pour que ces améliorations de traitement soient d'une application plus rapide, d'insérer à cet effet un ^{second} douzième dans le budget de cette année, afin que la réprime soit réalisée en quatre annuités au lieu de cinq.

M. le ministre présente un historique de la question et demande à la commission de bien vouloir suivre la Chambre.

M. le Président fait observer que la commission n'a pas, en ce moment, à discuter cette question. Elle en délibérera tout à l'heure.

M. le ministre ajoute que dans l'une de ses dernières séances, M. Marcel Sembat a demandé l'unification des frais de séjour pour les postiers, mais que le Gouvernement lui a répondu qu'aucun nouveau relèvement ne pouvait avoir lieu avant que le programme des 30 millions, dont il vient de parler, ait reçu sa complète application.

M. De Selves demande à M. le ministre s'il a l'intention, dans le cas où la situation des postiers serait améliorée comme il vient d'être dit, ^{de demander} la même faveur pour les agents

Des Douanes et Des contributions indirectes,

M. le Ministre répond que le Gouvernement n'en a pas délibéré, que cette réforme lui semble tout à fait légitime et qu'il transmettra à M. le Ministre Des finances la question de M. De Selves qui concerne plutôt son ministère.

M. le Président remercie de ses explications M. le Ministre, qui se retire en insistant auprès de la commission pour qu'elle accepte les crédits votés par la Chambre Des députés.

M. Millier - Lauroir déclare, avant de se retirer, qu'il vote contre l'insertion du douzième dans le budget de 1914 et qu'il accepte la réalisation de la réforme en quatre annuités.

Après un court échange d'observations entre M. M. le rapporteur, De Selves et le Président, ce dernier invite la commission à se prononcer sur les deux questions suivantes :

Accepte-t-elle la réalisation de la réforme en quatre annuités au lieu de cinq ?

La réduction à quatre annuités est adoptée par 5 voix contre 5.

Le second douzième introduit dans le budget de 1914 est repoussé par sept voix contre deux.

La séance est levée à 3 heures $\frac{1}{4}$